ANFA
SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITÉ

CONTRIBUTIONS FORMATION 100 % PROFESSION

FORMATION PROFESSIONNELLE / CIF CDD / TAXE D'APPRENTISSAGE

2017
SALAIRES 2016

Versement avant le 1er mars 2017

Gagnez du temps et déclarez par Internet
www.contributions.anfa-auto.fr
1. Déclarez (procédure simplifiée) **2.** Payez en ligne
3. Retrouvez vos documents dans votre espace

Vos identifiants web :
Identifiant (siret)
Code internet

Pour compléter votre bordereau, reportez-vous à la notice en vous aidant des numéros (n).
NE PAS AGRAFER
MERCI DE REMPLIR VOTRE DÉCLARATION EN MAJUSCULE, AU STYLO NOIR.

N° de dossier

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE (en cas de modification, corrigez directement les données affichées)

Code NAF | Forme juridique | Convention Collective
Marque(s)
Téléphone | Portable | E-mail

MASSE SALARIALE ET EFFECTIF 2016

⚠ **Je déclare n'avoir employé aucun salarié en 2016** > Je coche, je signe, et renvoie ma déclaration 2017 ☐

1	Masse salariale brute totale de tous vos établissements	MS	, 0 0 €
2	Masse salariale brute de vos établissements **hors** départements 57, 67, 68	MS1	, 0 0 €
3	Masse salariale brute de vos établissements **uniquement** pour les dép. 57, 67, 68	MS2	, 0 0 €
4	Effectif moyen annuel **hors** contrat d'apprentissage et de professionnalisation	Femmes	Hommes	Total
5	Année de franchissement du seuil des 10 salariés et plus		
6	Nombre d'apprentis en 2016	7 Nombre d'apprentis **présents** au 31/12/2016	
8	Je déclare être sous le régime BNC en 2016 (et donc être exonéré de la taxe d'apprentissage)	☐	
9	Je déclare avoir une masse salariale brute inférieure à 105 596 € **ET** avoir eu au moins un apprenti en 2016 (exonération TA)	☐	
10	Je déclare avoir accueilli des stagiaires en 2016 (joindre **impérativement** les conventions de stage)	☐	

11 CONTRIBUTIONS FORMATION PROFESSIONNELLE FPC

Entreprise :

Moins de 11 salariés	MS	x 1,05 % =	, 0 0 €
11 salariés et plus	MS	x 1,20 % =	, 0 0 €

Franchissement de seuil des 10 salariés en : (cf notice)

2014 ou 2015	MS	x 1,05 % =	, 0 0 €
2013	MS	x 0,90 % =	, 0 0 €
2012	MS	x 1,10 % =	, 0 0 €

Franchissement de seuil des 11 salariés en : (Pour la 1ère fois et sans jamais avoir bénéficié d'un franchissement de seuil des 10 salariés)

2016	MS	x 1,05 % =	, 0 0 €

12 CONTRIBUTION CIF CDD CIF CDD

Masse salariale brute des contrats à durée déterminée (CDD)	MS3		, 0 0 €
Montant de la contribution CIF CDD	MS3	x 1,00 % =	, 0 0 €

TOTAL DES CONTRIBUTIONS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU CIF CDD T1

Montant HT = FPC + CIF CDD , € (a)
Montant TVA = (a) x 20% , € (b)

TOTAL TTC DES CONTRIBUTIONS FPC + CIF CDD
T1 = (a) + (b) = , €

Tournez la page SVP

Taxe d'apprentissage

Siret

13 CONTRIBUTION TAXE D'APPRENTISSAGE T2

Entreprise de 250 salariés et plus, connectez-vous à notre site pour faire votre déclaration ou prenez contact avec nos services.

MS1 x 0,68 % = , € c

et/ou pour les départements 57, 67, 68 :

MS2 x 0,44 % = , € d

Déduction des frais de stage limitée à 3 % de la taxe d'apprentissage

Joignez impérativement les photocopies des conventions de stage.

= , € e **(Hors** départements 57, 67, 68)

TOTAL TAXE D'APPRENTISSAGE
(montant net, non soumis à TVA) :

T2 = c + d - e

= , €

14 REVERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

APPRENTIS PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Merci d'indiquer les apprentis **présents au 31 décembre 2016** et de rayer ceux qui n'étaient plus dans l'entreprise au **31 décembre 2016**.
Joignez impérativement les photocopies des contrats pour les nouveaux apprentis.

Nom	Prénom	Nom	Prénom

LISTE DES SOUHAITS D'AFFECTATION (en fonction des habilitations et des sommes disponibles)

L'ANFA peut se charger de répartir les fonds de la taxe d'apprentissage entre les établissements qui forment les futurs professionnels de notre branche. Si tel est votre choix, ne complétez pas le tableau ci-dessous.

Code UAI (Fourni par les établissements)	Nom de l'établissement	Adresse complète de l'établissement	Montant ou % (optionnel)

Même en cas d'exonération, il est obligatoire de nous retourner votre déclaration (par courrier, mail ou en déclarant sur le site www.contributions.anfa-auto.fr).

MODALITÉS DE PAIEMENT :

Voie postale : par chèque à l'ordre de l'ANFA (en marquant au dos le n° de dossier) ou par virement (en notant impérativement votre n° de dossier ou n° de siret dans le libellé du virement et en nous retournant votre bordereau).

En ligne: par carte bancaire ou prélèvement SEPA.

MERCI DE NE PAS AGRAFER

CONTRIBUTIONS À RÉGLER

TOTAL DES CONTRIBUTIONS

T1 + **T2** = , €

Signature + cachet

Fait le : ...../...../.....

CADRE RÉSERVÉ ANFA

NBJA NBJB

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Email : collecte@anfa-auto.fr **Tél. :** 01 41 14 13 03 **Site :** www.contributions.anfa-auto.fr
Courrier : ANFA Service Collecte – CS 80006 • 41-49 rue de la Garenne – 92315 SÈVRES cedex

ANFA - Décembre 2016 - Conformément à la loi du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de données vous concernant sur collecte@anfa-auto.fr